

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE SOUANCE AU PERCHE

Séance du 3 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Claude RIGOT, Maire de Souancé-au-Perche.

Date de la convocation : 27 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 13

**PRESENTS** : Marie-Claude RIGOT, Arnaud CHANDAVOINE, Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, Thomas LECOISSAIS, Jacqueline LAURENT, Cécile AUBIN, Serge MORICE, Fabien NAVET, Arnaud BOUTTET, Jeannine CIBOIRE

**ABSENT EXCUSE** : Guillaume POTEL pouvoir à Arnaud CHANDAVOINE, Emilie DEFOND pouvoir à Jacqueline LAURENT, Patrick GUILLIER de SOUANCE pouvoir à Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE

**Secrétaire de séance** : Cécile AUBIN

### **Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 3 avril 2024
- Démission d'un élu
- Prorogation de la dérogation des rythmes scolaires
- Reprise de la boulangerie
- Maison 11 rue de Nogent
- Mission de contrôle de branchement à l'assainissement collectif
- Mise en œuvre obligatoire du dispositif de signalement des actes de violences, discrimination, harcèlement et agissements sexistes
- Transfert de la compétence « financement du contingent incendie » à la CDC du Perche
- Demande de sponsoring
- Rapport des commissions
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 03.04.2024**

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2024, transmis aux membres du Conseil Municipal le 12 avril 2024, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

## **DEMISSION D'UN ELU**

Madame le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme Clara METIVIER reçue le 8 avril dernier.

## **PROROGATION DE LA DEROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES**

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations dans les écoles maternelles et publiques, permettant à la directrice académique des services de l'éducation nationale d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enregistrement hebdomadaires sur huit demi-journées sur quatre jours,

Considérant que la dérogation obtenue en 2021 arrive à échéance à la prochaine rentrée scolaire 2024/2025,

Madame le Maire propose de solliciter le renouvellement de la dérogation aux rythmes scolaires pour la rentrée 2024/2025 avec le maintien de la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours les lundi, mardi, jeudi et vendredi, avec une durée de 6 heures maximum par jour,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la reconduction de la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2024/2025.**

## **REPRISE DE LA BOULANGERIE**

Madame le Maire rappelle que M. et Mme GALLAS ont cessé leur activité le 30 juin 2023. La commune s'est portée acquéreur du fonds de commerce et du matériel et l'acte de cession définitif a été signé le 25 avril dernier. Depuis plusieurs mois la commune a lancé un appel à candidature pour la reprise de l'activité de la boulangerie.

Madame le Maire présente les différentes candidatures et précise qu'elle a déjà engagé des discussions avec M. Tony TOURTEAU dont la candidature a retenu toute son attention. En effet en plus d'un dossier très solide et prometteur, l'engagement et la motivation de cette personne ne fait aucun doute. Madame le Maire détaille précisément sa candidature et précise qu'il est en relation directe avec la Minoterie GOUBET. Des travaux de peinture sont à prévoir à l'intérieur de la boutique et des aménagements seront pris en charge par le minotier. Il est prévu de poursuivre l'activité Point Poste et la vente de journaux. Le jour de fermeture sera le mercredi.

Madame le Maire a déjà pris contact avec Maître HUET-COUPIN pour le projet d'acte.

**Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la candidature de M. Tony TOURTEAU et Mme Maryline GILI, et de l'autoriser à signer un bail commercial d'une durée de 3 ans reconductible dont le loyer mensuel a été fixé à 570 € par délibération du 5 décembre 2023 :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 abstention  
ABSTENTION : Arnaud CHANDAVOINE**

**DECIDE :**

- **De retenir la candidature de M. Tony TOURTEAU et Mme Maryline GILI**
- **Que l'acte sera rédigé par Maître HUET-COUPIN, notaire à Nogent-le-Rotrou**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire**

### **MISSION DE CONTROLE DE BRANCHEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Madame le Maire rappelle que la commune dispose de la compétence assainissement collectif et que la mairie est de plus en plus sollicitée par les notaires, les agences immobilières ou les propriétaires pour savoir si les biens en vente sur le territoire communal sont ou non correctement raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Soucieux de répondre aux besoins des collectivités euréliennes, Eure-et-Loir Ingénierie a mis en place en 2022 une mission de contrôle des branchements au réseau d'assainissement lors des ventes immobilières. La commune peut donc bénéficier de cette prestation réalisée par les techniciens du service assainissement qui nous accompagne déjà dans le suivi de la station d'épuration.

Madame le Maire présente le projet de convention, approuvée par ELI lors de son conseil d'administration du 13 juin 2022, qui règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la réalisation du contrôle des branchements au réseau d'assainissement collectif visée à l'article L 1331-4 du code de la santé publique et à l'article L 2224-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans le cadre des ventes immobilières effectuées sur le territoire de la commune.

Considérant qu'il est important de veiller au bon fonctionnement du réseau public d'assainissement notamment par le biais des contrôles de conformité et d'harmoniser les pratiques entre assainissement non collectif et assainissement collectif,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- **De rendre obligatoire le contrôle des installations de collecte intérieur des eaux usées ainsi que de leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau d'assainissement**

- **Précise que ce contrôle sera opéré par Eure-et-Loir Ingénierie**

## **MISE EN ŒUVRE OBLIGATOIRE DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCES, DISCRIMINATION, HARCELEMENT ET AGISSEMENTS SEXISTES**

Le Maire expose :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Considérant que toute autorité territoriale, qu'elle soit ou non affiliée au CDG28, a l'obligation de mettre en place, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

Considérant que les centres de gestion doivent mettre en place ce dispositif pour les collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande,

Considérant qu'afin de permettre aux collectivités et établissements publics concernées de remplir cette nouvelle obligation, le CDG28 a mis en place un dispositif de signalement auquel les collectivités et établissements publics peuvent adhérer par convention,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir propose de gérer ce dispositif de signalement par voie de convention.

L'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir portera exclusivement sur les missions suivantes :

- Recueillir les signalements (étude de recevabilité de la saisine, identification des parties et caractérisation des signalements)
- Orienter l'agent vers l'autorité compétente (transmission du signalement, recommandations à mettre en œuvre en fonction des signalements et suivi du traitement...).

Le CDG28, pour exercer cette mission, constituera une commission ad hoc composée d'une équipe pluridisciplinaire.

La Collectivité participera aux frais d'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir en s'acquittant d'un forfait d'adhésion annuel fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CDG28.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'adhésion de la collectivité au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE**

- **D'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir, telle que prévue dans la convention d'adhésion jointe.**
- **D'autoriser Madame le Maire, à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir**

### **MAISON 11 RUE DE NOGENT**

Madame le Maire a pris contact avec le notaire chargé de la succession de Mme Denise MARTIN en ce qui concerne la maison qui se dégrade encore. Ce dernier lui a indiqué qu'il transmettait le dossier au service des domaines puisque les héritiers ont refusé la succession.

### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE « FINANCEMENT DU CONTINGENT INCENDIE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE**

La compétence en matière d'incendie et de secours ne figure pas parmi les compétences obligatoires ni optionnelles prévues par la loi NOTRe pour les communautés de communes. Cependant dans sa séance du 29 mars 2024, la Communauté de Communes du Perche a décidé de prendre la compétence « contribution au budget du SDIS » à compter de 2024.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence « Financement du contingent incendie » à la Communauté de Communes du Perche.**

### **DEMANDE DE SPONSORING**

Deux jeunes ont entrepris de participer à l'édition du Raid 4L Trophy 2025. Ce raid est avant tout humanitaire et permet de faire parvenir dans les écoles marocaines des fournitures scolaires et sportives. Ce projet est également un défi sportif pour les participants.

Locklann DOLEANS (habitante de la commune) et Aubdy DYLAN ont fait parvenir un dossier très détaillé et sollicite la commune pour un partenariat financier. Elles ont également sollicité la possibilité de louer la salle polyvalente le 16 novembre prochain afin d'y organiser une soirée permettant de récolter des fonds.

Le Conseil Municipal apprécie l'originalité de cette expérience hors du commun et enrichissante pour l'avenir de ces jeunes.

**Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prêter gracieusement la salle polyvalente le 16 novembre 2024 et d'accorder une aide financière de 100 € à l'association LOCHNA.EN.4L. Les modalités de versement de cette somme seront précisées ultérieurement. Ce versement est toutefois subordonné à l'accomplissement du projet.**

## **RAPPORT DES COMMISSIONS**

- Commission des Travaux
- **Voirie communale**

Les travaux de voirie prévus pour 2024 devraient avoir lieu 2<sup>e</sup> quinzaine de juillet pour la ruelle du Pisseau et en août pour la réfection de l'habillage du talus en moellons à l'angle de la rue du chemin Chartrain et de la rue du 19 Mars.

Madame le Maire présente un devis pour la réfection de l'extrémité du chemin de la Charmois au chemin des Bois qui mène chez M. MELONI. Celui-ci s'élève à 1 251.31 € HT. Elle indique que si la commune entreprend ces travaux M. MELONI s'est engagé à entretenir le chemin des Bois et les haies le bordant.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce devis et de faire réaliser les travaux.**

- **Parking site AXERREAL**

Des devis pour l'aménagement du parking (environ 50 places + espaces verts + passerelle d'accès pour PMR) ont été demandées à plusieurs entreprises.

- **Eglise – Restauration des vitraux**

Une première réunion à l'atelier Claire BABET aura lieu le 17 juin prochain et permettra de présenter un premier constat des panneaux anciens et les premiers tests de nettoyage ainsi que l'avancée du projet de création.

- **Parcours d'interprétation historique**

La livraison du matériel est désormais prévue en septembre.

- Commission Fêtes et Cérémonies

La commission s'est réunie le 27 mai dernier afin de préparer le banquet des Aînés qui aura lieu dimanche 13 octobre 2024. C'est le traiteur M. NEVEU de CETON qui a été retenu.

Il a été décidé de poursuivre les colis de Noël qui seront remis aux aînés le 14 décembre. L'arbre de Noël a été fixé au 15 décembre. Les membres de la commission sont à la recherche d'un spectacle pour enfant.

Le Comité des Fêtes annonce une soirée DISCO le 5 octobre 2024.

La fête de fin d'année de l'école aura lieu vendredi 28 juin.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Proposition d'achat du chemin communal partant de la Bénardière par M. SINEAU

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. François SINEAU reçu en date du 25 avril 2024 concernant sa demande pour faire l'acquisition du chemin communal partant de la Bénardière et desservant des parcelles de terre dont il est propriétaire.

M. LECOSSAIS ne souhaite pas participer au débat et quitte la salle le temps de traiter cette question.

**Considérant que ce chemin est affecté à l'usage public et qu'il dessert d'autres parcelles appartenant à d'autres propriétaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de céder à M. François SINEAU la partie du chemin communal partant de la Bénardière.**

- Remboursement des achats de verres et de décoration

Mme RIGOT a réglé l'achat de verres pour la salle polyvalente d'un montant de 31.96 € et des décorations pour les activités de l'ALSH d'un montant de 28.22 €.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le remboursement de 60.18 € à Mme RIGOT.**

- Tour d'Eure-et-Loir 2024

Le tour d'Eure-et-Loir cycliste passera sur la commune le samedi 28 septembre 2024. Pour cela ils ont besoin de trouver quelques signaleurs. Une annonce sera faite sur Panneaupocket.

- Elections Européennes

Mme BOUELLE rappelle quelques points de réglementations nécessaires au bon déroulement des opérations électorales du 9 juin prochain

## **QUESTION DIVERSES**

Il a été évoqué les sujets suivants :

- Le débat lors de la séance du 3 avril dernier concernant le local mis à disposition des Petits Loups et sur la rigidité des propos tenus à l'encontre de Mme CIBOIRE qui ce jour là siégeait en réunion en tant que Conseillère municipale et non Présidente d'association.
- Les lavoirs qui ne sont pas toujours très propres
- Des actes de vandalisme sur la commune
- L'installation de toilettes au local de l'Herminette
- Le manque de discrétion et de confidentialité de certains élus
- L'entretien de la petite parcelle à l'angle du chemin derrière la résidence la Gare et la route de Falourde
- La dépense de l'achat de matériaux (grès rouge) mis en œuvre sur le futur parking du site Axéreal alors que des travaux d'aménagement sont prévus pour 2025
- L'utilisation par un agent technique de son propre nettoyeur haute pression

Madame le Maire lève la séance à 23 h 15 et précise qu'elle n'est pas en mesure de fixer la date de la prochaine réunion.

\*\*\*\*\*

Le Maire de Souancé-au-Perche,  
Marie-Claude RIGOT

Le Secrétaire de séance,  
Cécile AUBIN